



DÉCLARATION SANS SUITE

Affaire : Rénovation des salles de restaurant de l'auberge communale de la Commune d'AIGLUN
Lot n° 2 : Plomberie

Objet : Déclaration sans suite

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du marché cité en objet, aucune réponse n'étant parvenue concernant le lot n° 2, celui-ci a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Les travaux devant se faire durant la fermeture de l'auberge au mois de juillet le pouvoir adjudicateur décide de relancer ce marché par le biais d'une consultation directe sans publicité ni mise en concurrence, comme le prévoit l'article L.2122-1 du code de la commande publique.

Fait à Puget-Théniers, le 10 juin 2021